

AFFAIRE N° 12 - Proposition de vente concernant un terrain de 15.000 m² environ, sis à la Montagne au P.K.15, appartenant à M. Givran HOAREAU, - Prix proposé : 2.500.000. RCF.A.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Il s'agit du terrain sur lequel se trouve l'actuelle école du 15^{ème} km que nous loue M. Givran HOAREAU, pour le prix de 10.000. Fr par mois.

La Commune pourrait se rendre acquéreur du terrain sur lequel elle ferait alors construire une nouvelle école qui répondrait mieux aux besoins de la population du 15^{ème}.

Le prix proposé me paraît cependant élevé.

Je mets la question aux voix ./.

LE MAIRE : Messieurs, ce prix de 2.500.000. frs. paraît exagéré si l'on considère que le terrain est en pente et que nous ne pourrions y construire qu'une école, et encore...

M. MONDON : Je précise que la Commune loue ce terrain depuis quelques temps et qu'elle y a fait construire une maison et quelques classes.

M. Givran HOAREAU serait disposé à vendre ce terrain et préférerait donner la priorité à la Commune.

Comme vous l'a dit Monsieur le Maire, ce terrain est en pente et il n'y a que deux plateaux : sur l'un d'eux est construite l'école actuelle ; sur l'autre nous pourrions peut-être envisager une construction.

Je dois dire cependant que M. HOAREAU nous a rendu d'immenses services pour cette raison j'aimerais ne pas avoir à lui transmettre un avis défavorable du Conseil.

LE MAIRE : Je propose qu'une Commission soit désignée afin de visiter le terrain et d'étudier l'offre que M. HOAREAU devrait nous faire. Cette Commission pourrait comprendre - ainsi que vient de le suggérer M. EVAN, - des Membres de la Commission du Budget et de la Commission de l'Urbanisme.

Cette suggestion est retenue à l'unanimité et le dossier Givran HOAREAU renvoyé devant cette Commission.